



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n°11
2024

Bulletin officiel n° 11 du 14 mars 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2024/Hebdo11>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Aide aux étudiants

Attribution d'une aide pour les locataires d'un logement en résidence universitaire des Crous de Créteil, Paris et Versailles mobilisée dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024

→ [Circulaire du 7-3-2024](#) – NOR : ESR2401400C

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination de membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

→ [Arrêté du 9-2-2024](#) – NOR : ESR2405118A

Conseils, comités, commissions

Nomination au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique

→ [Arrêté du 20-2-2024](#) – NOR : ESRR2405411A

Conseils, comités, commissions

Désignation au conseil d'administration de l'École normale supérieure (Ulm)

→ [Arrêté du 20-2-2024](#) – NOR : ESR2405426A

Conseils, comités, commissions

Composition du Conseil national des astronomes et physiciens – Modification

→ [Arrêté du 12-2-2024](#) – NOR : ESRH2402991A

Vacance de poste

**Déléguée régionale académique adjointe ou délégué régional académique adjoint
à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France**

→ [Avis](#) – NOR : ESR2405062V

Aide aux étudiants

Attribution d'une aide pour les locataires d'un logement en résidence universitaire des Crous de Créteil, Paris et Versailles mobilisée dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024

NOR : ESRS2401400C

→ Circulaire du 7-3-2024

MESR - Dgesip A2-1

Texte adressé à la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) ; aux directeurs généraux et directrices générales des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Créteil, Paris, et Versailles (pour attribution) ; au recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités ; au recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique d'Île-de-France ; aux recteurs d'académie de Paris et Versailles et à la rectrice d'académie de Créteil (pour information)

Vu article D. 821-4 du Code de l'éducation

Une aide est attribuée par le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) aux étudiants locataires au moins jusqu'au 29 février 2024 dans les résidences universitaires des Crous de Créteil, Paris et Versailles mobilisées dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024.

Le montant de l'aide est de 100 €.

L'aide est automatiquement notifiée et versée à ses bénéficiaires par le centre régional des œuvres universitaires et scolaires compétent.

Cette circulaire sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Conseils, comités, commissions

Nomination de membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

NOR : ESRS2405118A

→ Arrêté du 9-2-2024

MESR - MEFSIN - Dgesip A1-5

Vu décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié, notamment article 9 ; arrêté du 9-9-2019

Article 1 – En application de l'article 9 du décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 modifié, est nommé membre de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion pour le restant du mandat à courir, soit jusqu'au 31 août 2024 :

Au titre des représentants des milieux économiques et sociaux

Pierre Courbebaisse, en remplacement de Thibault Jagueneau.

Article 2 – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 9 février 2024,

Pour le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et par délégation,
Le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,
Luc Rousseau

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Conseils, comités, commissions

Nomination au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2405411A

→ Arrêté du 20-2-2024

MESR - DGRI SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 20 février 2024, sont nommés membres du Comité national de la recherche scientifique :

- au sein de la section 3 - matière condensée : structures et propriétés électroniques : Landry Bretheau, en remplacement de Christopher Bauerle ;
- au sein de la section 26 - cerveau, cognition, comportement : Nathalie George, en remplacement de Sylvie Chokron ;
- au sein de la section 33 - mondes modernes et contemporains : Judith Delfiner, en remplacement de Madame Elvan Zabunyan.

Conseils, comités, commissions

Désignation au conseil d'administration de l'École normale supérieure (Ulm)

NOR : ESRS2405426A

→ Arrêté du 20-2-2024

MESR - Dgesip A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 20 février 2024, sont acceptées les démissions de Stéphane Israël et Marianne Laigneau de leur mandat de membre du conseil d'administration de l'École normale supérieure.

Sur proposition du directeur de l'École normale supérieure, sont désignés membres du conseil d'administration de l'École normale supérieure, en qualité de personnalités extérieures à cet établissement, Martin Andler, professeur émérite à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, et Nicolas Castoldi, directeur délégué auprès du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

Conseils, comités, commissions

Composition du Conseil national des astronomes et physiciens – Modification

NOR : ESRH2402991A

→ Arrêté du 12-2-2024

MESR - DGRH A2-2

Vu décret n° 86-433 du 12-3-1986 ; décret n° 86-434 du 12-3-1986 ; arrêté du 8-11-2002 ; arrêté du 16-12-2022 ; arrêté du 25-10-2023 ; procès-verbal de dépouillement du scrutin pour le renouvellement du Conseil national des astronomes et physiciens du 3-7-2023 ; proposition du conseil scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers en date du 6-9-2023

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 25 octobre 2023 susvisé est ainsi modifié :

En section astronomie, Laurent Pagani est remplacé par Hervé Beust, astronome, observatoire des sciences de l'univers de Grenoble.

Article 2 – Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 12 février 2024,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Boris Melmoux-Eude

Vacance de poste

Déléguée régionale académique adjointe ou délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France

NOR : ESRS2405062V

→ Avis

MESR - DGRI Sittar C4

Est déclaré vacant au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche l'emploi de délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation (Drari) pour la région Île-de-France. Le poste est localisé au rectorat de région académique Île-de-France.

Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation sont décrites dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche.

En lien étroit avec la direction de la recherche et de l'innovation, la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (Drari) Île-de-France est chargée de l'action déconcentrée de l'État en Île-de-France dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Le délégué régional est conseiller du recteur de région académique et du préfet de région. La réforme territoriale récente a placé la Drari auprès du recteur de région académique et de la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. La Drari a été créée au 1er janvier 2021 et remplace l'ancienne délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) en reprenant ses attributions et en les élargissant sous certains aspects. La Drari est notamment amenée à travailler en étroite collaboration avec les services du rectorat de région académique en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI).

La Drari est chargée en particulier de :

- éclairer les autorités de l'État sur les enjeux de recherche et d'innovation du territoire et être en mesure de proposer des démarches de mise en œuvre de politiques publiques ;
- contribuer, en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le recteur et le préfet, à la structuration territoriale de la recherche dans les universités, les organismes de recherche et les dispositifs de coopération ou de recomposition (Idex, Isite, IRT, OIN, etc.) ;
- participer à l'analyse des politiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en matière de recherche et d'innovation, notamment à travers les dialogues contractuels et les dialogues stratégiques organisés avec les établissements ;
- soutenir les opérations structurantes de construction et d'acquisition d'équipements de recherche notamment dans le cadre du contrat de programme État-région (CPER) ;
- soutenir l'innovation et le transfert de technologies et suivre les structures qui y concourent (Satt, incubateurs, etc.) ;
- expertiser les dossiers de crédit d'impôt recherche et jeune entreprise innovante en lien avec l'administration fiscale, instruire les demandes de financement de thèses Cifre ;
- participer à la diffusion de la culture scientifique et technique, en particulier à travers la coordination régionale de la Fête de la science ;
- participer au dispositif régional de sécurité économique et de protection du patrimoine scientifique et technique ;
- interagir avec les services du conseil régional en charge de l'ESRI afin de concerter les actions de l'État et du conseil régional.

Outre le délégué régional, la Drari Île-de-France est constituée de 4 gestionnaires, 3 délégués adjoints et 2 chargés de mission.

De manière générale, le délégué adjoint pourra être mobilisé sur l'ensemble des missions de la Drari et pourra être amené à représenter le délégué dans différentes instances. Plus spécifiquement, l'adjoint sera mobilisé sur :

- l'administration de structures concourant à la recherche à travers la représentation du recteur à différents conseils d'administration (FCS, IRT, etc.). La construction d'une vision stratégique du rôle de ces structures ;
- le suivi et la gestion des projets de recherche CPER en lien avec les universités, les organismes de recherche et les collectivités territoriales :
 - participation aux comités de pilotage de projets et rencontres sur site ;
 - dialogue de gestion avec les porteurs de projets ;
 - conventionnement de financement ;
 - évaluation ;
- le suivi scientifique et financier des dispositifs de transfert de technologies (incubateurs, SATT) ;
- l'évaluation technico-opérationnelle des dossiers de financement de thèse Cifre.

Pour exercer ces fonctions, le candidat devra justifier d'une solide expérience professionnelle de la recherche et de son administration, d'une bonne connaissance de l'environnement universitaire francilien et des organismes de recherche, d'un intérêt pour les problématiques de transfert de technologie et d'innovation, ainsi que pour les démarches de diffusion de la

culture scientifique.

Les sujets suivis concernent toutes les disciplines et problématiques de recherche et d'innovation. Curiosité, ouverture d'esprit et capacité à apprendre sont donc attendues, au-delà de l'expérience professionnelle initiale.

Excellentes qualités relationnelles, sens de la diplomatie, excellentes capacités rédactionnelles, capacité à rendre compte et à partager l'information, réactivité et disponibilité.

Mobilité dans toute la région Île-de-France.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de délégué académique adjoint, il pourra percevoir une indemnité de fonction prévue par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022, qui se compose d'une part fixe de 9 000 euros bruts annuels maximum et d'une part variable de 3 000 euros bruts annuels maximum.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat ou de la candidate et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-5 du Code de la recherche, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par messagerie électronique aux adresses suivantes : samuel.guibal@recherche.gouv.fr / ai-huynh.van@recherche.gouv.fr.